

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal tenue le mardi le 29 janvier 2019 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc  
Mario Desmeules  
Johnny Gauthier  
Jimmy Perron  
Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **15-01-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

#### **16-01-19 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 004 500 \$ qui sera réalisé le 5 février 2019**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 004 500 \$ qui sera réalisé le 5 février 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de</b>
80-08	161 300 \$
80-08	186 100 \$
78-08	3 700 \$
78-08	9 990 \$
175-15	93 222 \$
206-18	550 188 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 février et le 5 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020</b>	<b>53 500 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>55 200 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>57 300 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>59 300 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>61 300 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024</b>	<b>717 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**17-01-19 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Date d'ouverture :	29 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 février 2019
Montant :	1 004 500 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 février 2019, au montant de 1 004 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
53 500 \$	2,60000 %	2020
55 200 \$	2,70000 %	2021
57 300 \$	2,85000 %	2022
59 300 \$	3,00000 %	2023
779 200 \$	3,10000 %	2024
Prix : 98,48900		Coût réel : 3,43898 %

<b>2. CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)</b>		
53 500 \$	3,52000 %	2020
55 200 \$	3,52000 %	2021
57 300 \$	3,52000 %	2022
59 300 \$	3,52000 %	2023
779 200 \$	3,52000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,52000 %
<b>3. BANQUE ROYALE DU CANADA</b>		
53 500 \$	3,54000 %	2020
55 200 \$	3,54000 %	2021
57 300 \$	3,54000 %	2022
59 300 \$	3,54000 %	2023
779 200 \$	3,54000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,54000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 février 2019 au montant de 1 004 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18. Ces billets sont émis au prix de 98,49800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **18-01-19 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 10 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

\_\_\_\_\_  
Pierre Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière